

Les subsides

Permettez-moi de parler brièvement des problèmes culturels. Il y a une sorte de latence entre l'emploi dans les années 80 et la façon dont nous l'envisageons. Nous nous croyons encore dans les années 50 ou 60 alors que les gens travaillaient 40 heures par semaine, 50 semaines par année jusqu'à l'âge de 65 ans. Le fait est que l'évolution technologique rend beaucoup d'emplois de ce genre inutiles.

Or, étant donné ses structures actuelles, notre société ne peut pas surmonter cet état de choses. Il en découle un système de castes. On retrouve en haut de l'échelle des gens qui continuent d'occuper des emplois à temps plein relativement bien payés et de profiter d'avantages sociaux qui varient également d'un emploi à un autre.

On retrouve ensuite à l'échelon suivant un nombre croissant d'employés à temps partiel qui sont généralement moins bien payés et bénéficient de moins d'avantages sociaux. On leur demande généralement de travailler durant les périodes de pointe à des emplois très stressants. C'est là la méthode choisie par de nombreux supermarchés et grands magasins. Dans bien des cas, ces magasins ont très peu d'employés à temps plein et un nombre croissant d'employés à temps partiel. Malheureusement, c'est là la position adoptée par Air Canada, une société de la Couronne fédérale. C'est ce qui explique le conflit de travail à Air Canada. Comme mon chef l'a signalé récemment, ces gens ne veulent pas travailler simplement pour se faire de l'argent de poche. Ils ont besoin d'emplois qui leur donnent un véritable revenu.

A l'échelon en-dessous, on retrouve ceux qui travaillent à court terme dans le cadre de projets mal payés. Ce sont là les projets de création d'emplois. Il est intéressant de remarquer que dans bien des régions de la Colombie-Britannique à l'heure actuelle ce sont ces projets de création d'emplois qui ensemble occupent le plus grand nombre de gens de la province. Il est inacceptable que ces gens doivent vivre dans l'incertitude en travaillant d'un projet à un autre, projets dont le financement est souvent sporadique. Il n'y a pas de raison pour que les gens soient confinés dans des emplois mal payés dans le cadre de projets à court terme car les emplois nécessaires pourraient être créés grâce au financement et à la planification voulus.

Enfin, il y a la question des chômeurs. On compte à l'heure actuelle, au Canada, 1,5 million de chômeurs dont 220,000 en Colombie-Britannique.

Dans une lettre adressée au ministre du Travail (M. McKnight), à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{lle} MacDonald) ainsi qu'aux ministres provinciaux, le British Columbia Forest Industry Employee Adjustment Committee essaie de faire des recommandations portant sur certains de ces problèmes culturels à court terme. Il importe de savoir que ce comité représente aussi bien le syndicat que le patronat. D'après lui, tout le secteur forestier devrait être désigné en Colombie-Britannique, et il devrait par conséquent avoir droit à une aide fédérale. Toujours d'après ce comité, dans le cadre de cette désignation, il faudrait prévoir un programme de retraite anticipée volontaire à l'âge de 56 ans et certaines mesures comme de meilleures prestations de chômage et des programmes de perfectionnement professionnel. Ces mesures permettraient, d'après lui, d'utiliser plus efficacement les crédits

du gouvernement en permettant à des travailleurs âgés de prendre leur retraite d'avance, de quitter le marché du travail avec un revenu décent et de donner aux jeunes chômeurs ou aux jeunes assistés sociaux une chance de trouver un emploi.

Le comité signale des problèmes très aigus dans le secteur forestier en Colombie-Britannique. Voici ce que dit la lettre:

Depuis cinq ans, le nombre de travailleurs de la production dans l'industrie forestière de la côte de la Colombie-Britannique a diminué de 14,000. Parmi ces travailleurs, environ 3,000 ont perdu leur emploi en raison de la fermeture permanente d'entreprises et 7,000 à cause de l'évolution technologique. La plupart de ces 14,000 personnes sont maintenant au chômage et si elles sont réalistes, elles ne peuvent pas espérer retrouver un emploi. Par ailleurs, plusieurs milliers de travailleurs qui ont actuellement un emploi ne travaillent pas à plein temps.

Si les députés de mon parti semblent parfois jouer les prophètes de malheur, c'est pour une bonne raison. Lorsque nous rentrons dans notre circonscription, nous voyons des situations de ce genre. Je suis très surpris que les députés conservateurs ne voient pas des situations analogues lorsqu'ils rentrent dans leur circonscription. Comme Pollyanna, ce sont des optimistes invétérés et ils disent à la Chambre que tout va pour le mieux. Ils veulent défendre le gouvernement créditiste de Victoria. Ils prétendent que le gouvernement fédéral a pris des initiatives pour aider la Colombie-Britannique, mais je les défie de dire ce que le gouvernement du Canada a fait depuis huit mois et demi pour remédier au chômage dans cette province. Il n'a absolument rien fait.

Il y a 23,000 travailleurs de moins maintenant que lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir et c'est de sa faute. Il a promis de créer des emplois mais il n'a pas encore tenu sa promesse; il est temps qu'il le fasse. Le gouvernement fédéral est enfin parvenu à coopérer avec le gouvernement de la Colombie-Britannique; ils ont publié un communiqué ensemble. Je voudrais que ces gouvernements coopèrent pour créer des emplois.

M. Brisco: Monsieur le Président, permettez-moi de signaler la seule erreur que renferme la motion à l'étude, présentée par le NPD. C'est une question de date. La motion est datée du 15 mai 1985, mais pour bien situer la motion dans son contexte, il aurait fallu indiquer mai 1973, mai 1974 ou mai 1975. Je vais vous dire pourquoi, monsieur le Président. Le gouvernement néo-démocrate était alors au pouvoir en Colombie-Britannique et le ministre provincial des Mines, Leo Nimsick, a fait adopter une loi sur les mines qui a pratiquement mis fin à toutes les entreprises minières de la province. D'autres qui se proposaient d'ouvrir leurs portes ont carrément changé d'idée. Toute l'industrie minière s'est effondrée, y compris les entreprises tertiaires connexes. Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) en sait quelque chose. Qu'il dise à la Chambre ce que les mineurs pensent encore de cette loi. L'industrie de la Colombie-Britannique a mis dix ans à s'en remettre. Mes collègues du NPD n'en sont pas les seuls responsables, car ils œuvrent sur la scène fédérale. Je parle de leur aile provinciale. L'industrie minière, lente à réagir, n'a jamais eu à subir les conséquences d'une loi aussi inique et aussi destructive. Si ces députés-là avaient le moindre bon sens, ils sauraient que l'industrie minière démarre très lentement. D'ailleurs, elle commence à peine à démarrer en Colombie-Britannique.